



Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20231220-ADM_2024_1-DE



Direction de l'administration générale
Pôle Jeunesse et Culture du Devois
ALSH Ados et Actions jeunesse
☎ 04 67.58.15.62

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR ADOLESCENTS

POLE JEUNESSE ET CULTURE DU DEVOIS ESPACE JEUNESSE ET MULTIMEDIA

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
(Approuvé le 6 juillet 2021)

AVENANT N°3

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2023

MB/SD/GS

Le présent avenant a pour objet de modifier comme suit le point I-5) du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents du pôle jeunesse et culture du Devois :

I - PRESENTATION DU GESTIONNAIRE ET DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

5) Jours et heures d'ouverture

La structure d'accueil est ouverte toute l'année scolaire.
Chaque personne doit respecter les horaires ci-dessous définis.

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Pendant les périodes scolaires :

Le mercredi de 13h30 à 18h30 et le matin 8h30 à 12h30 uniquement pour l'action jeunesse « atelier multi-activités à dominante sportive »

Le vendredi de 14h à 19h

Le samedi de 13h30 à 18h30

La structure d'accueil est fermée le dimanche, les jours fériés, au minimum deux semaines en été, et une semaine pendant les fêtes de fin d'année en fonction du calendrier des vacances scolaires. Pour ces deux dernières périodes, les dates exactes de fermeture sont communiquées aux familles au moment de l'inscription.

Des ouvertures et/ou fermetures supplémentaires peuvent être décidées en raison d'événements particuliers ou sur décision municipale (fête de la jeunesse, camp ski, projets des adolescents, sorties-soirées jusqu'à 23h, cas de force majeure, absence imprévue du personnel encadrant, nombre d'inscrits insuffisant...).

Fait à Saint-Gély-du-Fesc, le 22 décembre 2023



LE MAIRE

Michèle LERNOUT